Image not found or type unknown

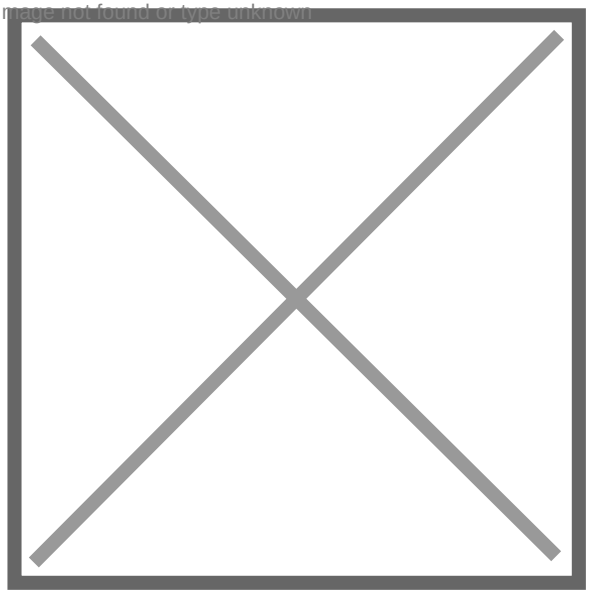

Succession de bail suite deces

Par **sandra**, le **20/07/2009** à **22:49**

Bonjour,

Ma maman est décédée. elle hébergait une personne depuis plus d'un an.
sur le contrat est marqué" en cas de décés du locataire le contrat de location continue
- au profit des ascendants, du concubin notoire ou des personnes à charge, qui vivaient avec lui depuis au moins un an à la date du décés."
j'était caution pour ma mère.
est-ce que je deviens caution de cette personne?
si oui, existe t-il un moyen de ne plus etre caution?

URGENT

MERCIIIIIIIIIIIIIIII

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés